

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 mars 2013 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Est absente : la conseillère Nadia Debbabi.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2013 à 20 h 02.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Ville de Huntingdon

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

Séance ordinaire du lundi 4 mars 2013, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2013 :

- Service des incendies;
- Épuration des eaux usées;
- Traitement de l'eau potable;
- Travaux publics et infrastructures;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour janvier et février 2013;

Rapport sur la situation financière au 28 février 2013;

Rapport sur la situation financière investissement au 28 février 2013;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour janvier et février 2013;

- D) Période d'information et de questions du maire;
1.

- E) Période de questions du public

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2013;

20. – CONTRATS

- 20.1 Bail avec la Bouffe Additionnelle - Autorisation de signature;
- 20.2 Autorisation de signature de l'addenda no. 1 relatif à l'annexe B de l'entente intermunicipale pour la fourniture des services d'égout, d'eau et d'assainissement des eaux usées avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke;
- 20.3 Contrat avec madame Julie Grondin pour la réalisation de la politique familiale et la démarche MADA;
- 20.4 Modification des heures d'ouverture du poste de transbordement à Valleyfield opéré par Waste Management;
- 20.5 Adhésion à l'Association des moulins du Québec (AMQ);

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Résolution – 9166-2072 Québec Inc. Requête introductive d'instance en injonction permanente;
- 30.2 Demande de libération du syndic dans l'affaire de la faillite de Transit Plastic Inc.;
- 30.3 Approbation des révisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;
- 30.4 Contribution financière pour le Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent; *(1 000\$ / année / 5 ans)*
- 30.5 Lettre d'appui pour le Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent;
- 30.6 Demande du Centre des ressources familiales du Haut-St-Laurent – Terrain pour agrandissement;
- 30.7 Demande de la Fondation Arthur-Pigeon pour la Campagne de souscription 2013;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 ;

60. –DIVERS

- 60.1** CSVT : Déplacement de la clientèle en cheminement particulier de l'École Arthur-Pigeon;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

13-03-04-3185

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 mars 2013 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 20.5, 30.2, 30.4 à 30.6 et 60.2.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Demande d'appui des municipalités contre le transfert des élèves en cheminement particulier du Haut-Saint-Laurent vers Salaberry-de-Valleyfield;
- Autoriser Johanne Hébert à déposer une demande d'aide financière au Pacte Rural;
- Musée des Tisserands – 72, rue Dalhousie (point d'information)

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2013

Les rapports des directeurs pour le mois de janvier 2013 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, et des travaux publics sont déposés au greffe. Considérant la vacance au poste de l'inspection municipale, aucun rapport n'est déposé pour ce département.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de janvier et février 2013

Comptes à payer –Janvier et février 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées pour les mois de janvier et février 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 28 février 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 février 2013.

Rapport sur la situation financière investissement au 28 février 2013

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2013.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier et février 2013

Dépenses d'investissement –Janvier et février 2013

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier et février 2013.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'informations et de questions du maire

Rapport sécurité incendie – Explosion au 37, rue Lalonde :

Le 25 février 2013, une explosion suivie d'un incendie s'est déclarée dans un immeuble de quatre logements situé au 37 rue Lalonde. La cause de l'incendie serait reliée à des activités criminelles. La Sûreté du Québec procède à une enquête. L'entraide du service d'incendie de Godmanchester a été nécessaire. L'immeuble serait une perte totale. Tous les locataires ont dus être évacués, mais un seul fut blessé lors de l'explosion dans son appartement.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Jonathan Clark : Il représente la Foire de Huntingdon et demande l'autorisation d'utiliser l'affiche extérieure située près du

pont Henderson afin d'annoncer les activités de la Foire agricole de Huntingdon qui auront lieu en août 2013. Le maire lui permet cette utilisation dès le mois de juin. Il demande aussi une contribution financière qui lui sera accordée éventuellement. Un élu municipal représentera la Ville lors de la parade annuelle. Le maire exprime son intérêt faire une entente avec la Foire de Huntingdon afin de prendre en charge les frais d'entretien des infrastructures.

M. Constantin Papadakis : Il possède 10 lots situés sur la rue Dixon. M. Papadakis mentionne que la Ville interdit toute construction sur ces lots étant donné qu'ils sont situés en zone inondable. Dans ces conditions, il estime que l'évaluation est trop élevée. Il demande si la Ville est intéressée à acquérir ces terrains ou à les échanger contre d'autres terrains.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 4 février 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 février 2013 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-03-04-3186

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 février 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 27 février 2013

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 27 février 2013;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

13-03-04-3187

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 27 février 2013 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Bail avec la Bouffe Additionnelle - Autorisation de signature

Considérant que La Bouffe Additionnelle désire louer, pour un terme de soixante (60) mois débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2017, un espace commercial d'une superficie approximative de 2 500 pieds carrés dans l'immeuble situé au 18, rue Prince, Huntingdon;

13-03-04-3188

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec La Bouffe Additionnelle, représentée par sa vice-présidente, madame Françoise Mainville, et par sa coordonnatrice, madame Carol Ricard, pour la location d'un local d'une superficie approximative de 2 500 p.c., situé au 18, rue Prince à Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

Autorisation de signature de l'addenda no. 1 relatif aux annexes A et B de l'entente intermunicipale pour la fourniture des services d'égout, d'eau et d'assainissement des eaux usées avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke

Considérant l'entente entre la Ville de Huntingdon, la municipalité de Godmanchester et la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke ayant pour objet la fourniture des services d'égout, d'eau et d'assainissement des eaux usées;

Considérant la modification du nombre d'unités desservies par la Ville de Huntingdon sur les territoires de la Municipalité de Godmanchester et de la municipalité du Canton d'Hinchinbrooke;

13-03-04-3189

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la directrice générale Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'addenda no. 1 relatif aux annexes A & B de l'entente intermunicipale pour la fourniture des services d'égout, d'eau et d'assainissement des eaux usées avec les municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke.

Adopté

Contrat avec madame Julie Grondin pour la réalisation de la politique familiale et la démarche MADA

Considérant que la municipalité est en processus de réalisation de sa politique familiale municipale et MADA;

Considérant que le conseil municipal désire octroyer un contrat à un consultant pour la réalisation du projet ;

Considérant que la directrice générale a déposé un projet d'échéancier à être suivi par le consultant lequel prévoit le versement des montants en fonction des différentes étapes de réalisation;

13-03-04-3190

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise l'octroi d'un contrat à madame Julie Grondin à titre de chargée de projet selon les termes stipulés au contrat pour un coût de 20 000 \$, financé à même la subvention du ministère de la Famille et des Aînés, pour la réalisation de la politique familiale et la démarche MADA.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec madame Julie Grondin.

Adopté

Modification des heures d'ouverture du poste de transbordement à Valleyfield opéré par Waste Management

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent détient le contrat concernant le poste de transbordement, pour les municipalités participantes de son territoire;

Considérant que le poste de transbordement est opéré par la compagnie WASTE MANAGEMENT;

Considérant que la compagnie Waste Management demande à modifier les heures d'ouverture du poste de transbordement de 8h00 à 17h00 puisque la livraison des entrepreneurs de collecte et de transport de déchets des municipalités participantes a lieu en grande majorité (97.2%) dans cette plage horaire;

Considérant que la Ville de Huntingdon n'a jamais délégué sa compétence en matière de collectes et de transbordement des ordures à la MRC du Haut-Saint-Laurent;

13-03-04-3191

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon autorise Waste Management, le préfet et le directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent à modifier les heures d'ouverture du poste de transbordement dans le contrat à cet effet. Les nouvelles heures d'ouverture sont de 8h00 à 17h00 et la Ville en prend acte.

Adopté

30. – Administration & Finances

Résolution – 9166-2072 Québec Inc. Requête introductive d'instance en injonction permanente

Considérant la requête introductive d'instance en injonction permanente portant le numéro 760-17-003188-136 présentable au Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, district de Beauharnois, le 5 avril 2013 à 9h00;

Considérant que les conclusions présentées par le procureur de la requérante sont incompatibles en droit avec les dispositions de la *Loi*

sur les cités et villes et la *Loi sur les compétences municipales* lesquelles régissent les activités de la Ville de Huntingdon;

Considérant que la Ville ne s'oppose pas à ses obligations contenues dans l'acte de vente entre 9166-2072 QUÉBEC INC. (Cleyne & Tinker) et elle-même survenue au printemps 2005 eu égard à la décontamination et les obligations environnementales pour lesquelles la Ville se porte garante;

13-03-04-3192

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon consente à la requête introductive d'instance en injonction permanente aux conditions suivantes :

- qu'elle soit autorisée par le ministre des Affaires municipales à dépenser en vue de procéder aux travaux;
- que le ministre autorise le règlement d'emprunt visant à financer les dépenses relatives à la décontamination;
- que la requérante respecte les dispositions de processus d'appel d'offres auxquelles la Ville doit souscrire en vertu de la *Loi sur les cités et villes*;

Que la Ville est disposée à déposer une confession de jugement ;

Et qu'à défaut, la Ville mandate Me Martin Couillard, de Perras Couillard Avocats SENC, pour répondre à la demande dans les dix (10) jours de la signification de la requête introductive d'instance en injonction permanente portant le numéro 760-17-003188-136 signifiée par huissier le 27 février 2013.

Adopté

Approbation des révisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a soumis à la Ville des révisions budgétaires pour l'année 2013 en date du 22 janvier 2013 ;

13-03-04-3193

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal approuve les révisions budgétaires en date du 22 janvier 2013 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon telles que présentées.

Adopté

Demande de la Fondation Arthur-Pigeon pour la Campagne de souscription 2013

Considérant que la Fondation Arthur-Pigeon désire offrir des bourses aux élèves performants de l'école;

13-03-04-3194

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

D'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ à la Fondation Arthur-Pigeon pour sa campagne de souscription 2013.

Adopté

40 – Réglementation

50 – Nomination & Gestion du Personnel

60. –Autres

CSVT : Déplacement de la clientèle en cheminement particulier de l'École Arthur-Pigeon

Considérant la décision administrative annoncée par la direction de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands de déplacer les clientèles de formation préparatoire au travail (FPT) de l'école Arthur-Pigeon à la polyvalente de la Baie-St-François à Salaberry-de-Valleyfield;

Considérant que ces clientèles sont réparties sur l'ensemble du territoire du Haut-St-Laurent et qu'elles sont transportées tous les matins à l'école Arthur-Pigeon à Huntingdon;

Considérant que l'école Arthur-Pigeon accueille actuellement trois groupes nécessitant des besoins particuliers, un suivi continu et un encadrement constant de ces clientèles;

Considérant que le transport quotidien nécessite près d'une heure le matin et d'une heure le soir pour ces clientèles qui ont besoin de suivi et d'encadrement et d'un milieu sécurisant pour leur apprentissage;

Considérant que le projet de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands viendra déstabiliser complètement ces clientèles et pourrait entraîner très certainement le décrochage de ces clientèles qui sont en cheminement particulier et préparatoire à l'acquisition des habilités nécessitant un travail ;

Considérant que ces clientèles seront transportées de Huntingdon directement vers Salaberry-de-Valleyfield, et ce, sans qu'aucune économie ne soit réalisée, de l'aveu même du président de la commission scolaire ;

Considérant que cette décision administrative a été prise pour le seul motif d'améliorer les services à ces clientèles particulières ce qui va contre le gros bon sens, le raisonnement et la logique même;

Considérant que ce transfert de clientèles aura des impacts directs sur ces enfants, sur leur famille et sur le suivi académique que l'on donne de façon plus que satisfaisante à l'école Arthur-Pigeon;

Considérant que le conseil des commissaires de la Vallée-des-Tisserands n'a pris aucun vote sur cette question et n'a pas été saisi du dossier d'aucune façon et qu'il s'agit uniquement d'une décision d'administrateurs fonctionnaires imputables devant personne et qu'ils n'ont consulté aucun des comités de parents impliqués que ce soit celui d'Arthur-Pigeon ou celui de la commission scolaire;

Considérant que la procédure légale prévue pour un tel changement à la loi sur l’instruction publique n’a pas été suivie;

Pour toutes ces raisons :

13-03-04-3195

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l’unanimité :**

De demander au conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands de prendre un vote sur le transfert de ces clientèles.

De demander au conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands de corriger la décision prise par l’administration de la commission scolaire et de laisser les clientèles actuelles en formation préparatoire au travail à l’école Arthur-Pigeon dans leur école.

Qu’à défaut, la Ville de Huntingdon est autorisée à prendre tous les moyens de pression nécessaires et les moyens juridiques pour arrêter une telle décision.

Adopté

Demande d’appui des municipalités contre le transfert des élèves en cheminement particulier du Haut-Saint-Laurent vers Salaberry-de-Valleyfield

Considérant la décision administrative annoncée par la direction de la Commission scolaire de la Vallée des Tisserands de déplacer les clientèles de formation préparatoire au travail (FPT) de l’école Arthur-Pigeon à la polyvalente de la Baie-St-François à Salaberry-de-Valleyfield;

13-03-04-3196

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l’unanimité :**

De demander l’appui de chacune des municipalités du Haut-Saint-Laurent dans la démarche du non-transfert des élèves en cheminement particulier du Haut-Saint-Laurent vers la polyvalente de la Baie-St-François à Salaberry-de-Valleyfield.

Que la greffière transmette une copie de cette résolution ainsi que la résolution no. 13-03-04-3195 à la MRC et à chacune des municipalités du Haut-Saint-Laurent, aux municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Saint-Louis-de-Gonzague ainsi qu’à monsieur Stéphane Billette, député provincial de Huntingdon.

Adopté

Autoriser Johanne Hébert à déposer une demande d’aide financière au Pacte Rural

Attendu que la Ville entend revitaliser une partie de l’ancienne usine de textile « Huntingdon Mills », construite à la fin du XIXe siècle, en lui conférant une vocation culturelle et touristique.

Attendu que le projet visé par la demande d'aide financière au Pacte rural consiste donc en l'aménagement d'une salle d'exposition permanente laquelle sera un lieu de diffusion de l'histoire et du patrimoine d'une communauté et d'une région.

13-03-04-3197

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser la directrice générale, madame Johanne Hébert, a déposer une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ dans le cadre du programme d'aide Pacte Rural.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Musée des Tisserands – 72, rue Dalhousie

Le conseiller Ronald Critchley mentionne que la Société historique de la Vallée de la Châteauguay est heureuse que la Ville de Huntingdon s'est associée à leur organisme laquelle aura pour mandat d'organiser et de gérer les expositions, les conférences et les programmes d'animation variés, et ce, pour le bénéfice des visiteurs, des groupes sociaux et des étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière